## *Le « Capucin » des Seychelles*,

par M. H. Lecomte.

L'Herbier du Muséum d'Histoire naturelle possède un certain nombre de feuilles d'un très grand arbre des Seychelles, qui furent recueillies à Mahé et à Mo en 1840 (mars) par le voyageur Pervillé sous le n° 176. Malheureusement les échantillons manquent de fleurs et de fruits.

Le collecteur dit que c'est l'arbre le plus grand des Seychelles et l'étiquette de l'échantillon récolté à Mo le 14 mars 1840 porte cette mention : « On le nomme Capucin ». H. Baillon a cru pouvoir lui attribuer le nom de *Northea seychellana* Hook.

En effet, il existe aux Seychelles un très grand arbre désigné dans le pays sous le nom de Capucin, et qu'en l'absence de fleurs Baker[1] admettait comme appartenant au genre *Sideroxylon* (Horne, n° 539). Hartog (*Journal of Botany*, 1879, p. 358), qui eut l'occasion d'examiner cet échantillon, l'attribua, avec doute cependant, au genre *Mimusops* (*M. Hornei*), mais sans en fournir la description. Enfin Hooker f. décrivait plus tard (*Hooker's Icones* n° 1473), sous le nom de *Northea seychellana*, une plante dont il rapprochait celle de Horne et dont les matériaux avaient été recueillis par miss North.

Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner les matériaux de miss North, mais les figures de Hooker et la description qu'il donne de la plante montrent qu'il s'agit bien d'une *Mimusopée*, car le calice est formé de deux séries trimères de sépales alternes et, de plus, les lobes de la corolle portent à leur base, et un peu en dehors, des appendices très réduits ; enfin de très légères saillies entre les lobes de la corolle représentent des staminodes.

Nous possédons d'autre part au Muséum une feuille, quelques fleurs et un fruit d'un « Capucin » rencontré aux îles Seychelles par le voyageur Fauvel en 1891. L'analyse que nous avons faite de ces fleurs nous a permis de constater exactement les caractères signalés par Hooker, et le tube de la corolle est sensiblement de même longueur que les lobes, comme l'indique sa figure ; enfin la corolle présente, en alternance avec les étamines, six bandes verticales un peu saillantes en dehors et se terminant au col par des staminodes à peine visibles.

[1] Baker, *Flora of Mauritius and the Seychelles*, p. 194.

Les plantes dont miss North et le voyageur Fauvel ont recueilli des échantillons appartiennent donc manifestement à la même espèce *Northea seychellana* Hook f.

Baillon (*Hist. des Pl.*, XI, p. 270) rattache au genre *Mimusops* le *Northea* de Hooker. Mais, comme nous avons eu antérieurement l'occasion de le montrer (*Bull. du Muséum*, 1917, p. 35) et comme l'avaient pressenti Pierre et Dubard, il n'est pas possible de conserver dans le même genre *Mimusops* les plantes à fleurs trimères et celles à fleurs tétramères. C'est donc au nouveau genre *Manilkara* qu'il conviendrait de rapporter le *Northea*, si l'on se refusait à en faire un genre distinct; il a en effet les fleurs du type trimère, les graines à cicatrice ventrale, et enfin, quand on examine les feuilles sèches, on trouve que les nervures secondaires de la face supérieure sont légèrement en creux et non en relief. Ces caractères sont ceux des *Manilkara*. Mais les feuilles n'ont pas le pétiole creusé en gouttière en dessus, les appendices de la corolle sont très réduits et l'albumen est si mince que la graine peut être considérée comme exalbuminée. Ces caractères peuvent justifier et légitimer la création d'un genre nouveau, et, à l'exemple de Hooker, nous adopterons le genre *Northea*.

La plante de Pervillé dont le Muséum possède les feuilles, et qui fut déterminée par Baillon comme *Northea seychellana* Hook., comprend des feuilles très grandes dont le limbe atteint 45-50 centimètres de long sur 11-12 centimètres de large. Mais ces feuilles sont complètement dépourvues, sur leur face inférieure, du tomentum que portent les feuilles de *Northea seychellana*; en outre, l'épaisseur du limbe est moitié moindre que celle de *Northea seychellana* (300 $\mu$ au lieu de 600 $\mu$); enfin les nervures sont saillantes sur les deux faces. Dans ces conditions et en l'absence de fleurs, nous pensons que la détermiuation fournie par Baillon ne peut être qu'erronée, et s'il s'agit d'un *Northea*, ce n'est assurément pas *N. Seychellana* Hook. f.

D'autre part, M. D. Prain, Directeur du Jardin royal de Kew, a eu la grande obligeance, dont nous lui sommes très reconnaissant, de nous communiquer des spécimens recueillis par Thomasset et par Button.

Les échantillons de Button se distinguent de la plante de miss North:

1° Par les pédicelles floraux beaucoup plus courts (7-8 millimètres au lieu de plusieurs centimètres);

2° Par les fleurs plus petites. Les pièces extérieures du calice ont seulement 5 millimètres de long au lieu de 10-11;

3° Par le tube de la corolle beaucoup plus court que les lobes, alors que chez *N. Syechellana* type le tube est au moins de longueur égale à celle des lobes;

4° Par la différenciation un peu plus marquée des staminodes en saillies pointues entre les étamines;

5° Par la réduction et la disparition à peu près complète des appendices de la corolle. Ce dernier caractère semblerait impliquer l'exclusion de ces plantes du genre *Northea* et du groupe des Mimusopées. Mais : 1° la similitude des caractères tirés de l'appareil végétatif ; 2° le type trimère des fleurs ; 3° la disposition du calice en deux séries alternes de 3 sépales, ne permettent pas de le séparer génériquement des *Northea*.

Il est cependant incontestable que les plantes de Button et de Thomasset n'appartiennent pas à la même espèce que celles de Fauvel et de miss North. Nous en ferons l'espèce

**Northea brevitubulata** sp. nov.

*Arbor alta. Folia magna, alterna; petiolus crassus 2-3 cm. longus ; limbus oblongo-ellipticus usque 26 cm. longus, 9 cm. latus, apice rotundatus, basi attenuatus, coriaceus, penninerris, nervis numerosis, parallelis, subtus fusco-tomentosis. Flores ad axillam foliorum inserti. Pedicellus brevis, fusco-tomentosus. Calyx 5-6 mm. longus, lobis 6 erectis, 2-seriatis, externis 3 crassis ovalibus, extra tomentosis, intus glabris, internis 3, margine tenuibus, basi unguiculatis ; corollæ tubus brevis vix 1 mm. altus ; lobi 6, 3-4 mm. longi, ovati, basi unguiculati, extra parce tomentosi, appendicibus nullis vel subnullis. Staminodia parva ; stamina opposita ; filamenta extrinsecus curvata, basi crassa lataque, apice subulata ; antheræ ovatæ dorsifixæ, 2 mm. longæ ; ovarium costatum, pilosum, 6-loculare; stylus calyce longior, basi pilosus, apice glaber ; stigma non evolutum. Fructus non visus.*

Seychelles. Button (1884). Herbier de Kew.
*Id.* Mahé, Cascade Estate.
H. P. Thomasset (1901). Herbier de Kew.

A notre avis, cette dernière espèce ne peut être confondue avec *N. seychellana*, principalement en raison de la faible hauteur du tube de la corolle relativement à la longueur des lobes.

Sous le nom vernaculaire de «Capucin» on désigne donc, aux Seychelles :

1° *Northea seychellana* Hook. f. ;
2° *Northea brevitubulata* H. Lec. ;
3° La plante de l'Herbier du Muséum récoltée par Pervillé, et qui ne se confond avec aucune des deux précédentes, mais qui, manquant malheureusement de fleurs, reste actuellement indéterminable.